



REGLEMENT INTERIEUR

Accueil Stage multisports juniors & ados

A CONSERVER PAR LES FAMILLES

Article 1 - INSCRIPTION AUX STAGES SPORTIFS

L'inscription est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis aux stages sportifs.

Aucune inscription/réservation ne peut se faire par téléphone, seul le dossier complet valide l'inscription.

La famille doit fournir :

- Une fiche de renseignement
- Le certificat médical à compléter par le médecin
- Assurance Responsabilité civile et corporelle individuelle en cours de validité
- Attestation CAF de moins de 3 mois (QF et prestations) + dernier avis d'imposition

ATTENTION

Pour les stages ados de l'été, seuls les enfants qui sont déjà au collège seront acceptés.

Article 2 - ANNULATION D'INSCRIPTION

Si, pour convenances personnelles, une demande de désinscription au stage intervient dans la semaine précédente, la totalité du stage sera perçu par La Mairie.

Article 3 - TARIF ET FACTURATION

Les tarifs sont calculés à la semaine, en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées sur la commune, sur présentation du dernier avis d'imposition et attestation CAF de moins de trois mois.

Les familles bénéficiant d'une aide du CCAS doivent justifier, par un certificat médical, de l'absence de l'enfant à l'activité sportive. A défaut, cette aide ne sera plus appliquée sur les prochains stages.

Les enfants habitants en dehors de la commune de La Bouilladisse pourront être accueillis, dans la limite des places disponibles, selon la grille tarifaire spécifique.

Aucun dégrèvement ou remboursement ne sera appliqué en cas de modification du planning d'activités, ni en cas de l'absence de l'enfant sans raison médicale justifiée.

Un remboursement total ou partiel pourra être effectué si un certificat médical est fourni dans les 48h maximum après une blessure ou une maladie.

En fin de stage, une facture acquittée sera établie et fournie sur demande au service des sports.

Article 4 - ASSURANCE

Chaque enfant doit avoir une assurance responsabilité civile et corporelle individuelle qui prend en charge l'ensemble des activités pratiquées sans exception. Les parents doivent s'en assurer auprès de leur compagnie.

Article 5 - REGLES DE VIE COLLECTIVE

En cas d'absence ou de retard, nous demandons aux familles de bien vouloir prévenir le(s) éducateur(s) responsable(s) contacter **J-Paul TARASIUK au 07 86 00 55 13**.

Les enfants doivent le respect à l'équipe d'animation, au personnel municipal, au personnel des structures qui les accueille et à leurs camarades.

Ils doivent respecter le matériel mis à disposition et suivre les consignes de sécurité qui leur sont données. Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Il est strictement interdit de fumer et d'apporter de l'alcool.

La mairie se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective.

Article 6 - OBJETS

Le port de bijoux, l'introduction de tout objet de valeur (appareil photo, téléphone portable, ...) est sous la responsabilité des utilisateurs.

Les objets dangereux sont formellement interdits.

En cas de vol ou de dégradation, la Mairie de La Bouilladisse décline toute responsabilité ainsi que celle du personnel encadrant.

Article 7 - TENUE – EQUIPEMENT

Une tenue adaptée à l'activité est demandée. Elle sera précisée par l'éducateur responsable, en fonction des activités proposées.

Article 8 - ACTIVITES

A destination des enfants âgés de 6/11 ans et 12/15 ans, les stages juniors et ados sont organisés par la Ville pendant les vacances scolaires.

L'accueil des enfants de 6/11 ans s'effectue à partir 8h30, celui des adolescents de 12/15 ans s'effectue à partir de 9h00. Les parents doivent récupérer leurs enfants à partir de 17h.

Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat conformément à la réglementation en vigueur.

En cas d'incident (intempérie, panne de bus, etc) une activité pourra-être reportée dans la semaine en cours, dans la mesure du possible.

Article 9 - TRANSPORT

Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité

- ✓ Rester impérativement assis dans le calme
- ✓ Attacher leur ceinture de sécurité
- ✓ Les sacs doivent être rangés sous les sièges autant que possible
- ✓ Pendant la durée du transport, tout déplacement dans l'enceinte du bus est interdit

Le non respect par les enfants, de ces consignes de sécurité, entraînera de fait en cas d'accident, l'engagement de la responsabilité des parents ou des responsables légaux.

Article 10 - LES REPAS

Les repas seront pris au restaurant scolaire. Selon le programme du jour, un pique-nique peut-être demandé aux familles, de ce fait le goûter sera fourni par la collectivité ce jour là uniquement. Nous ne pourrions être tenus responsables du contenu des repas froid de votre enfant ainsi que de leur transport dans de bonnes conditions de conservation.

Article 11 - PAI

Si l'enfant fait l'objet d'un P.A.I, les parents doivent obligatoirement déposer au service des sports, une trousse au nom et prénom de l'enfant ainsi qu'une photo. Celle-ci doit contenir le(s) médicament(s) relatif au P.A.I, le protocole de l'administration ainsi que l'ordonnance.

Pour des raisons de sécurité, si les parents ne fournissent pas la trousse de secours dès la première séance, l'enfant ne sera pas accepté au stage.

En dehors du P.A.I aucun médicament(s) ne sera administré par le personnel même sur présentation d'ordonnance.

Article 12 - CONSEILS AUX FAMILLES

Nous vous recommandons de prévoir un goûter et pour des raisons d'hygiène, nous conseillons aux parents de munir leur(s) enfant(s) de leur gourde personnelle ou d'une bouteille d'eau.

L'ensemble des dispositions de ce règlement s'applique à compter du 01/10/2020.

Le Maire,
José MORALES



Ville de La BOUILLADISSE

Service des sports

Place de La Libération-13720 La BOUILLADISSE

Tél 04 42 62 40 37- 07 86 00 55 13 - Fax 04 42 62 98 65

sport.culture@ville-bouilladisse.com